

QUELQUES NOUVELLES DE BRUXELLES

Du côté des Institutions européennes...

I. DEMOCRATIE ET JUSTICE

- **Publication du tableau de bord de la justice – 11 juin 2024**

La Commission européenne a publié l'édition 2024 de son [tableau de bord de la justice de l'UE](#). Il porte sur les développements qui ont eu lieu au cours de l'année 2022 en matière de réforme des systèmes judiciaires dans les 27 États membres.

Ce rapport est un outil d'information qui vise à aider l'UE et les États membres à améliorer l'efficacité des systèmes judiciaires nationaux en leur fournissant une analyse comparative de leur efficacité, de leur qualité et de leur indépendance. Il fait également partie des sources qui alimentent le rapport annuel de la Commission sur l'état de droit.

Par rapport aux précédents rapports annuels, l'édition 2024 contient les nouveaux indicateurs suivants : les statistiques sur l'accessibilité à la justice pour les enfants dans les procédures civiles et pénales ; les notaires et leurs pouvoirs dans les procédures de succession ; et les salaires du personnel judiciaire et des experts du ministère public.

L'édition 2024 comprend également un aperçu des autorités impliquées dans la nomination des présidents de tribunaux et des procureurs, ainsi que des informations sur la composition des conseils nationaux de la magistrature et une vue d'ensemble des pouvoirs des organismes nationaux impliqués dans la prévention de la corruption, avec un accent particulier sur la divulgation des avoirs.

Dans ses conclusions, le tableau de bord 2024 relève que des efforts pour améliorer l'efficacité, la qualité et l'indépendance des systèmes judiciaires sont en cours dans de nombreuses États mais qu'il reste des défis à relever pour que le public ait pleinement confiance dans les systèmes juridiques de tous les États membres.

- **Principes constitutionnels fondamentaux d'une démocratie européenne – Charte et webinaires de ELI – Février à juin 2024**

En février 2024, les membres d'ELI ont approuvé la Charte des principes constitutionnels fondamentaux d'une démocratie européenne.

Elle se compose de sept parties, à savoir (1) la démocratie libérale ; (2) l'État de droit ; (3) l'indépendance judiciaire ; (4) l'équilibre des pouvoirs - la responsabilité ; (5) la dignité et l'égalité ; (6) la protection des droits fondamentaux ; et (7) l'intégrité constitutionnelle. Chaque partie est divisée en principes et chaque principe est accompagné d'un commentaire succinct sur sa signification et sa portée et de références indicatives à ses sources juridiques. Ces [webinaires](#) sont accessibles gratuitement en ligne.

- **Financement des litiges par des tiers – Enquête de la Commission – 11 juin au 6 août 2024**

L'UE a lancé une enquête sur le financement des litiges par des tiers (TPLF) le 11 juin 2024. Cette enquête est ouverte aux contributions **jusqu'au 6 août 2024** au lien suivant : <https://ec.europa.eu/eusurvey/runner/EC-TPLF-Stakeholder-Survey>.

Le Comité de déontologie a discuté de la question du TPLF au cours des deux dernières années et a publié [une prise de position](#) dans le contexte de la [résolution du Parlement européen sur le TPLF](#) (septembre 2022).

L'enquête actuelle est menée par Civic Consulting et le British Institute for International and Comparative Law (BIICL) dans le cadre d'une étude pour la Commission européenne sur le financement des litiges par des tiers (TPLF) dans l'Union européenne. La Commission européenne compte sur les résultats de cette étude pour l'aider à analyser les informations sur le cadre juridique et le fonctionnement pratique du TPLF dans l'Union européenne et pour orienter ses futures décisions en la matière.

L'enquête est ouverte à toutes les parties prenantes, y compris les entreprises et leurs organisations, les organisations de consommateurs, les autres organisations représentant les citoyens dans les actions collectives, les financeurs de litiges, les avocats et leurs organisations, les membres du pouvoir judiciaire, les universitaires et les autres parties intéressées.

Le CCBE invite dès lors les barreaux à répondre à cette enquête et à la partager à leurs membres.

- **indépendance des juges et des avocats – Rapport des Nations unies – 24 juin 2024**

Le 24 juin 2024, la [Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur l'indépendance des juges et des avocats](#), Margaret Satterthwaite, a présenté son nouveau rapport au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies.

Ce rapport, intitulé "Sauvegarder l'indépendance des systèmes judiciaires face aux défis contemporains à la démocratie", formule des recommandations positives à l'égard des profession juridique.

Alors que l'année 2024 a été décrite comme la plus grande année électorale de l'histoire, Margaret Satterthwaite souligne qu'une démocratie digne de ce nom nécessite plus que des élections. Les recherches montrent que les indicateurs clés d'une démocratie significative, y compris le respect de l'État de droit et l'existence de contrôles sur le pouvoir gouvernemental, sont en déclin dans le monde entier. On observe également, de plus en plus souvent, que les gouvernements qui sont arrivés au pouvoir par des élections légitimes exercent ensuite leur pouvoir pour saper les systèmes et les droits démocratiques. Ces attaques contre la démocratie ont très souvent pour cible les systèmes et les acteurs de la justice.

Le CCBE s'inquiète que parmi les acteurs de la justice, le rapport mentionne aussi les « Community Justice workers » déjà évoqués dans le [rapport](#) précédent, publié en octobre 2023. Il questionne également la méthodologie utilisée par la rapporteure pour établir ces rapports. Plusieurs experts des barreaux ont été invités à partager leur point de vue à cet égard.

- **Journée de l’avocat en danger – Choix du pays cible pour l’édition 2025**

Lors de sa réunion du 20 juin 2024, la « Coalition of the Day of the Endangered Lawyer », a choisi la Biélorussie comme pays cible pour l’édition 2025 de cette journée de l’avocat en danger.

II. **QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES**

- **Reconnaissance des qualifications professionnelles – Audit de la Publication du tableau de bord de la justice – 11 juin 2024**

La Cour des comptes européenne (ECA) a réalisé un audit sur la reconnaissance des qualifications professionnelles. Son rapport sera publié le 1er juillet 2024 à 17 heures sur [son site web](#).

Il sera ensuite présenté par le rapporteur (Stef Blok, membre néerlandais de la Cour des comptes européenne) et discuté lors d'une réunion des parties prenantes, qui se tiendra en ligne et uniquement en anglais de 10 h à 11 h le 3 juillet 2024.

III. **LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT**

- **Publication du « Paquet LCB/FT » – 19 juin 2024**

Le paquet d’instruments sur la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, comprenant la sixième directive européenne (AMLD6), le règlement unique anti blanchiment et le règlement actant la création de l’autorité de lutte contre le blanchiment (AMLA), a été définitivement voté par le Parlement européen. Les textes viennent d’être publiés dans le journal officiel de l’Union Européenne: le [nouveau Règlement](#), le [Règlement instituant l’AMLA](#) et la [nouvelle Directive](#).

IV. **INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

- **IA générative – Publication des lignes directrices du CEPD – 3 juin 2024**

Le contrôleur européen pour la protection des données (CEPD) a publié ses [lignes directrices](#) sur l'intelligence artificielle générative et la protection des données personnelles afin de fournir aux institutions, organes, bureaux et agences de l'UE des conseils pratiques et des instructions sur le traitement des données personnelles lors de l'utilisation de systèmes d'intelligence artificielle générative, afin de faciliter leur conformité avec les exigences du cadre juridique de la protection des données.

Anne Jonlet, responsable du bureau de liaison européen à Bruxelles